



## SOMMAIRE EXÉCUTIF

# Protéger l'avis des experts dans la sphère publique: promouvoir la sécurité et une meilleure communication

Février 2022

*Une note de breffage de la SRC*

La COVID-19 a mis en évidence la mesure dans laquelle les chercheurs qui font partager au public leur expertise et les résultats de leurs recherches sont victimes de harcèlement et de menaces personnelles. L'intimidation des experts a récemment attiré l'attention des médias, mais il s'agit d'un problème qui mine déjà un certain temps déjà la sécurité, le bien-être et le travail de ceux qui produisent du savoir. Cette intimidation pose un risque certain non seulement pour les chercheurs, mais aussi pour le public, si les menaces d'intimidation en viennent à empêcher les chercheurs de faire partager leur savoir et leur expertise. Le principal objectif de la présente note de breffage est d'évaluer le contexte actuel et de formuler des recommandations qui contribueront à ce que les chercheurs et le public puissent échanger les uns avec les autres de manière plus sécuritaire et efficace.

La transparence, la reddition de comptes, la communication ouverte et les débats sont essentiels à la démocratie. Les attaques orchestrées contre les chercheurs, qui visent à les réduire au silence ou à les discréditer, menacent non seulement les chercheurs eux-mêmes, mais aussi la confiance du public dans la recherche fondée sur des données probantes. Ces attaques risquent également de nuire au débat public, de miner la qualité des discussions sur les politiques publiques et de compromettre l'action publique si l'environnement devient tellement hostile que les experts ne peuvent plus communiquer publiquement ou ouvertement les résultats de leurs recherches.

Pourquoi les chercheurs ne se tiennent-ils pas à l'écart de l'arène publique, ne publiant leurs travaux que dans des ouvrages et des revues d'érudition? À divers degrés, la réponse est la suivante : interagir avec le public constitue une partie essentielle du travail des universitaires et contribue de manière importante au maintien d'une société dynamique et ouverte. Les universités reconnaissent depuis longtemps le travail effectué à l'extérieur de leurs murs par les chercheurs et qui sert l'intérêt public, notamment la participation à des comités gouvernementaux, l'élaboration de politiques publiques, la prestation de conseils spécialisés, le travail en partenariat avec l'industrie, etc. Ces dernières années, la portée de l'intervention des universitaires auprès du public s'est élargie, principalement grâce aux technologies en ligne, qui facilitent une diffusion plus large, rapide et économique de leurs recherches. Les conseils de recherche, éditeurs et établissements d'enseignement postsecondaire appuient activement cette diffusion plus large des données probantes et des conseils des chercheurs universitaires, qu'ils considèrent comme un avantage pour les Canadiens et une contribution à la démocratie et à un débat public vigoureux.

En même temps, les avantages institutionnels et publics de la reconnaissance et du financement de ces activités s'inscrivent dans le contexte d'un niveau de risque croissant et inégal pour les chercheurs individuels, en particulier pour les femmes et les chercheurs ANDC (noirs, autochtones et de couleur). Les chercheurs de ces groupes sont plus agressivement ciblés et les travaux portant sur des enjeux brûlants ou très vivement débattus sont souvent les plus susceptibles

d'être la cible d'attaques, par exemple les recherches sur le racisme, le genre, les changements climatiques et les vaccins – et à peu près sur tout ce qui a trait à la COVID-19. Même si bon nombre de ces enjeux ne suscitent pas autant la polémique au Canada qu'aux États-Unis, les chercheurs établis au Canada sont néanmoins attaqués pour avoir diffusé des données probantes qui vont à l'encontre de certaines positions ou croyances politiques, et pas seulement par des personnes vivant au Canada. Cette situation est liée à des changements culturels plus importants – notamment l'importance croissante des interactions en ligne, la méfiance grandissante des gens à l'égard des institutions publiques, la rhétorique plus incendiaire employée au sein de divers cercles de la sphère publique – qui sont abordés dans un nombre croissant d'études qui ont éclairé la présente note de breffage, mais qui n'en constituent pas l'objet.

Après avoir examiné le contexte actuel et les études sur le harcèlement et les menaces à l'encontre des chercheurs, cette note de breffage se penche sur les politiques et les mesures qui pourraient être mises en œuvre à court terme : recueillir des informations sur le problème (recommandations 2 et 3), mieux encadrer les communications publiques sur la recherche (recommandations 1, 4, 5 et 6) et veiller à ce que les chercheurs menacés aient facilement accès à des mécanismes de soutien (recommandation 7). Les facteurs qui sous-tendent le harcèlement et l'intimidation des chercheurs sont complexes, largement répandus et de portée mondiale. Néanmoins, nous pouvons en faire davantage pour que le public canadien profite pleinement du travail des chercheurs canadiens ainsi que pour préserver la sécurité et la sûreté de ces derniers. Considérant le rôle clé que joue le gouvernement fédéral dans le financement de la recherche, d'une part, et la diversité des environnements de recherche et d'enseignement postsecondaire qui existent dans les provinces, d'autre part, nous nous concentrerons sur la capacité du gouvernement fédéral et des établissements à résoudre ces problèmes. Toutefois, les provinces, les médias, les entreprises de médias sociaux et d'autres groupes associés à la recherche doivent également tenir compte des dangers et des avantages associés à l'environnement actuel et devraient contribuer à l'améliorer.

Notre mandat est axé sur les chercheurs, mais nous sommes bien conscients que ces comportements nuisent également aux journalistes, aux membres de la classe politique, aux communicateurs en santé publique et à bien d'autres personnes qui sont davantage exposés au regard du public que les chercheurs. La troisième recommandation, en particulier, a pour but de contribuer à résoudre ce problème plus large, et nous espérons que les autres recommandations soutiendront également l'adoption de meilleures politiques dans d'autres secteurs.

## **Recommandations**

### ***Organismes de financement***

1. Que les trois organismes subventionnaires fédéraux (les IRSC, le CRSH et le CRSNG) mettent sur pied un groupe de travail multidisciplinaire représentant la diversité du secteur de la recherche au Canada et composé de spécialistes de domaines directement pertinents (comme les médias sociaux, la communication scientifique et l'éthique) afin d'élaborer un cadre plus solide, concret et nuancé pour la mobilisation des connaissances. La sécurité doit être considérée non seulement comme une préoccupation générale, mais aussi en tenant compte des données probantes qui démontrent que les menaces peuvent être considérablement influencées par la misogynie, la suprématie blanche et d'autres formes de haine ciblée.

## **Gouvernement fédéral**

2. Que Statistique Canada mette en œuvre des campagnes de suivi et élargisse l'Enquête sur le corps professoral et les chercheurs du niveau postsecondaire afin de recueillir des données sur le harcèlement, l'intimidation et les autres menaces qui proviennent de l'extérieur des établissements des chercheurs.
3. Que le gouvernement fédéral entame, en collaboration avec le Comité de coordination de la recherche au Canada et d'autres organismes pertinents, des discussions sur une approche coordonnée à l'échelle nationale destinée à soutenir la collecte de renseignements sur les menaces et le harcèlement en ligne dans tous les secteurs.
4. Que le gouvernement fédéral explore la possibilité de créer une structure permettant de faciliter l'accès rapide à l'expertise fondée sur la recherche afin d'appuyer le processus décisionnel du gouvernement au regard des situations qui évoluent rapidement. Les éléments clés d'une telle structure devraient inclure la multidisciplinarité, la transparence, la reddition de comptes, l'examen par les pairs et de solides communications publiques, ainsi qu'un financement stable garantissant son indépendance.

## **Le secteur postsecondaire**

5. Que le Comité de coordination de la recherche du Canada dirige une collaboration regroupant Universités Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le conseiller scientifique en chef, ainsi que des experts en communication, afin d'élaborer des modules de formation sur les médias à l'intention du personnel de recherche, des administrateurs de la recherche et des chercheurs de toutes les disciplines ayant pour but de favoriser la sécurité et l'efficacité des activités de mobilisation des connaissances. Ces modules devraient être mis gratuitement à la disposition de tous les établissements postsecondaires canadiens et des mécanismes devraient être mis en place pour assurer leur mise à jour régulière.
6. Que tous les établissements postsecondaires disposent d'une page Web facilement accessible pour assurer la transparence et la reddition de comptes, afin d'informer le public sur les mécanismes normalisés de contrôle de la qualité de la recherche et de l'enseignement universitaires.
7. Que tous les établissements postsecondaires se dotent d'une politique et d'un plan d'action facilement accessibles pour soutenir les chercheurs qui font l'objet d'un degré substantiel de harcèlement, de menaces ou d'intimidation en raison de leurs travaux de recherche ou de leurs interactions avec le public. Cette politique devrait s'appliquer à tous les membres du corps professoral, aux boursiers postdoctoraux, aux étudiants diplômés et aux autres chercheurs.